



Politique de Gestion des Données Personnelles du concours PASS'Ingénieur

Sommaire :

- Destinataires de la politique de gestion des données du concours PASS'Ingénieur
- Engagement du concours PASS'Ingénieur
- Responsabilités du concours PASS'Ingénieur
- Droits des personnes physiques
- Gestion du consentement
- Durée de conservation des données
- Gestion de la violation des données
- Destinataires des données
- Contact



Destinataires de la Politique de gestion des données du concours PASS'Ingénieur :

Concours

Ecoles
Universités

Co-traitants et
Sous-traitants

Collaborateurs
CCINP



Intervenants
Externes



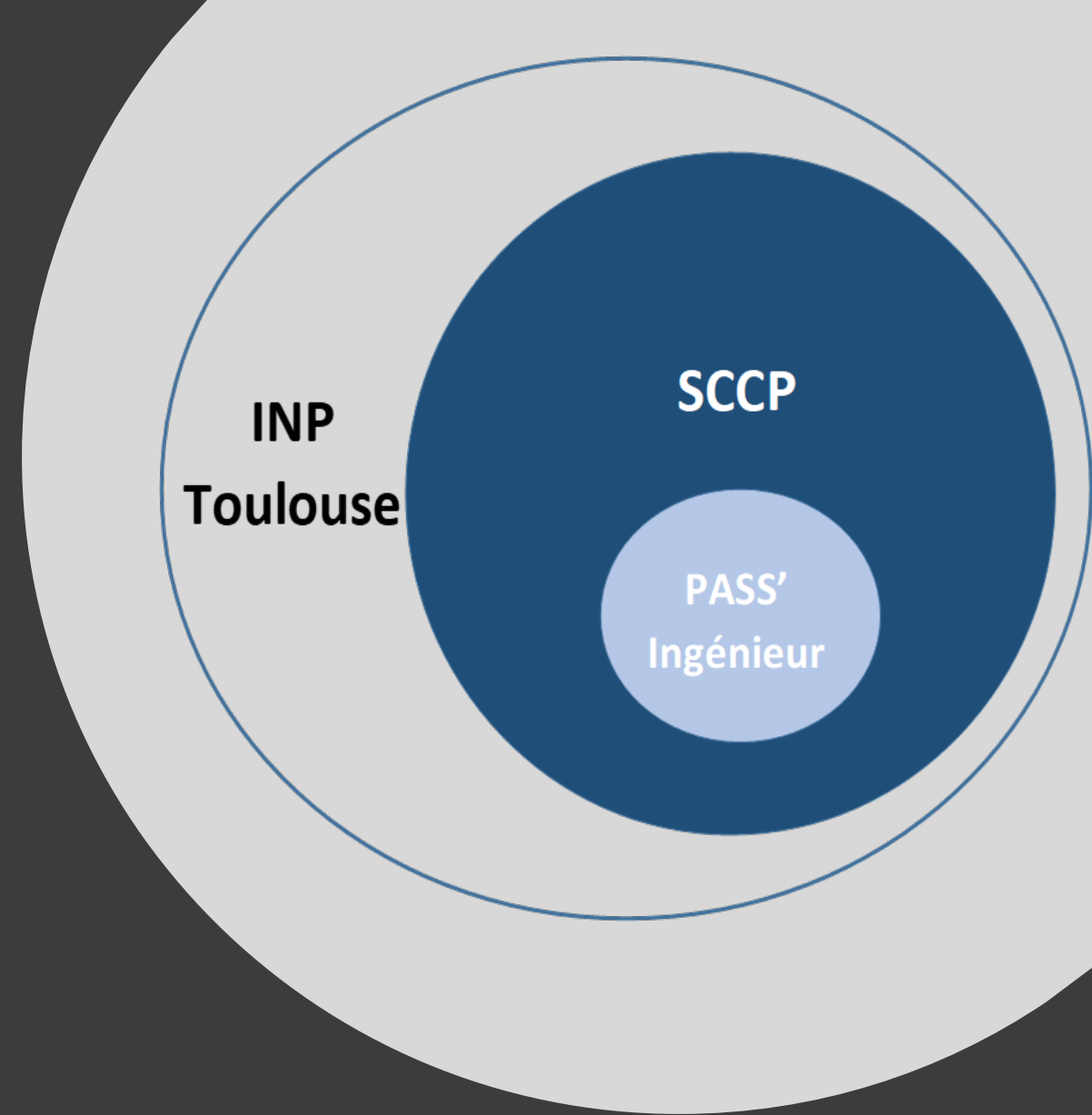
Engagement du concours PASS'Ingénieur:

- Le concours PASS'Ingénieur est engagé dans la protection des données à caractère personnel qu'il collecte et/ou qu'il traite, dans le respect du Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) Européen.
- A ce titre le concours PASS'Ingénieur s'est doté d'un système de management des données à caractère personnel et d'un référentiel documentaire RGPD associé.

PASS'
INGÉNIEUR

Responsabilités du concours PASS'Ingénieur :

- Le concours PASS' agit en tant que responsable du traitement pour les données personnelles collectées dans le cadre des missions d'intérêt public du concours.
- Tous les acteurs impliqués doivent agir en conformité avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles et accordent une attention particulière à la confidentialité des données.





Candidats

Collaborateurs

Intervenants
externes

Droits des personnes physiques :

Le concours PASS'Ingénieur a le devoir d'informer les candidats, salariés et intervenants externes des finalités des traitements des données personnelles recueillies et des principaux droits qui en résultent, dans les limites de la loi, en particulier :

- Droit à l'information
- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit à l'oubli
- Droit à l'opposition
- Droit à la limitation du traitement
- Droit à la portabilité, si il y a lieu

• Les personnes physiques peuvent demander l'exercice de leurs droits via une demande à l'adresse suivante : rgpd@scei-concours.fr

Gestion du consentement :

- Le consentement préalable des candidats aux concours n'est pas nécessaire pour l'exécution des traitements de leurs données personnelles, dans la mesure où ces traitements relèvent d'une mission d'intérêt public au sens des dispositions du RGPD.



Durée de conservation :

- Les données personnelles ne sont pas conservées « plus longtemps que nécessaire » : leur durée de conservation est limitée aux opérations pour lesquelles leur collecte et leur traitement sont intervenus, augmentés de la durée de conservation légale ou réglementaire.
- Concernant les données des candidats aux concours, le principe de minimisation des données dans la conservation est appliqué tout en respectant les [dispositions légales](#) en matière de tri et conservation des archives des services concourant à l'Education Nationale.
- Des procédures de destruction irréversible (purge informatique/destruction papier) sont mises en œuvre lorsque la période de rétention des données arrive à son terme.

Gestion de la violation des données :

- Lorsqu'une violation des données est détectée, une procédure de notification est activée auprès des acteurs suivants :

- CNIL
- Police en cas d'activité criminelle
- Service Juridique / DPD de l'INP Toulouse
- Personne(s) concernée(s)

- Le concours PASS'Ingénieur tient un Registre des violations de données personnelles à la disposition du Délégué à la Protection des données de l'INP Toulouse et de la CNIL.





Destinataires des données :

- Le concours PASS'Ingénieur est susceptible de partager les données personnelles collectées avec d'autres entités de l'INP Toulouse, ou avec des tiers (gestionnaires de Concours, écoles, lycées, co-traitants ou sous-traitants) dans les limites nécessaires à la réalisation des traitements.
- Le concours PASS'Ingénieur veille à ce que ses partenaires et prestataires agissent en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection de données personnelles mais également à ce qu'ils accordent une attention particulière à la confidentialité de ces données.

Contact :

- Pour toute question, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données délégué du concours PASS'Ingénieur à l'adresse suivante :

rgpd@scei-concours.fr

